



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.489**

Séance publique du

23 septembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130923-29891- DE-1-1_0
Date de signature : 25/09/13
Date de réception : mercredi 25 septembre 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**OBJET : LA CALADE - RD7n - SUPPRESSION DU PASSAGE A NIVEAU - CREATION D'UNE
DEVIATION - CESSIION D'EMPRISES DE TERRAINS AU CONSEIL GENERAL DES BOUCHES
DU RHONE**

Le 23/09/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 17/09/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à M. François-Xavier DE PERETTI, Madame Odile BARBAT-BLANC à M. Yannick DECARA, Mme Dahbia BENNOUR à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Christine BERNARD à M. Alexandre GALLESE, M. Maurice CHAZEAU à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Gerard DELOCHE à M. Jules SUSINI, M. Robert FOUQUET à Mme Danièle BRUNET, Mme Reine MERGER à M. Héliot BRAMI

Excusés sans pouvoir :

Mme Fleur SKRIVAN

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



06.02

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal

Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 23/09/13

RAPPORTEUR : Mme Odile BONTHOUX

Nomenclature : 3.2 Alienations

Politique Publique : 06-AMELIORATION DE LA CIRCULATION ET DE LA MOBILITE
URBAINE

OBJET : LA CALADE - RD7n - SUPPRESSION DU PASSAGE A NIVEAU - CREATION
D'UNE DEVIATION - CESSION D'EMPRISES DE TERRAINS AU CONSEIL GENERAL DES
BOUCHES DU RHONE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par arrêté préfectoral n° 2011.61 du 6 décembre 2011 ont été déclarés d'utilité publique, au bénéfice du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, les travaux nécessaires à la suppression du passage à niveau n° 106 (dénivellation) sur la RD7n au lieu-dit La Calade.

Le tracé de cette déviation impacte des parcelles appartenant à la Ville d'Aix-en-Provence incluses dans la section CO :

- n° 27 d'une surface globale de 35 490 m² dont 14 189 m² sont concernés par le projet,
- n° 44 d'une surface globale de 17 760 m² dont 11 003 m² sont concernés par le projet,
- n° 46 d'une surface globale de 6 270 m² dont 389 m² sont concernés par le projet,
- n° 50 d'une surface globale de 11 302 m² dont 353 m² sont concernés par le projet,
- n° 69 d'une surface globale de 4 848 m² dont 91 m² sont concernés par le projet,
- n° 121 d'une surface globale de 147 267 m² dont 12 884 m² sont concernés par le projet.

La surface globale à céder par la Ville représente **38 909** m² pour des terrains classés en zone NAF au Plan d'Occupation des Sols.

Les services de France Domaines ont défini (cf . courrier du 20 juin 2013 ci-joint) une indemnité de dépossession d'un montant de **694 526,00 €** (représentant une valeur au m² de 17 € à laquelle s'ajoute une indemnité accessoire de 5%).

Il convient de noter que les locataires (agriculteurs, ...) occupant ces parcelles font l'objet d'une indemnisation séparée au titre de la perte d'exploitation.

Les services du Conseil Général des Bouches du Rhône par courrier en date du 3 juillet 2013 ont sollicité l'avis de la Ville sur l'offre d'indemnité susvisée.

En conséquence, je vous demande Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

-ACCEPTER l'offre d'indemnité de dépossession d'un montant de de 694 526,00 € pour l'acquisition par le Conseil Général des Bouches du Rhône de l'emprise de 38 909 m² nécessaire aux travaux de déviation pour la suppression du passage à niveau de la Calade.

-AUTORISER Mme le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer tous les documents afférents à ce dossier.

-AUTORISER M le Trésorier Principal d'Aix Municipale à faire recette de la somme correspondante.

2013.489 - LA CALADE - RD7n - SUPPRESSION DU PASSAGE A NIVEAU - CREATION D'UNE DEVIATION - CESSION D'EMPRISES DE TERRAINS AU CONSEIL GENERAL DES BOUCHES DU RHONE

Présents et représentés	: 54
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 51
Contre	: 3

Ont voté contre

M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Marie José VALETA

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI,

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 25/09/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ET DU
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
16 rue Borde
13357 MARSEILLE CEDEX 20
Téléphone : 04 91 17 91 17
drfip13@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Pôle Gestion Publique
Division France Domaine
Service Evaluation
38 boulevard Baptiste Bonnet
13285 MARSEILLE CEDEX 08
Affaire suivie par : Christine BOUTILLIER
Téléphone : 04 42 37 54 29
Télécopie : 04 42 37 54 08
drfip13.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr
Réf : avis N° 2013-001V1076

Fiche n°2 ter A

PROPRIETAIRE

ESTIMATION IMMOBILIERE

COMMUNE D'AIX EN PROVENCE

1. Service consultant : Conseil Général des Bouches-du-Rhône
Direction des Routes – Service Programmation et gestion

2. Propriétaire présumé :

Commune d'Aix en Provence	Place de l'Hôtel de Ville	Aix en Provence cedex	13616
---------------------------	---------------------------	-----------------------	-------

3. Situation, références cadastrales et description sommaire de l'immeuble:

Parcelle	Lieu-dit	Superficie totale en m ²	Emprise en m ²
OC 27	Antonelle	35 490	14 189
OC 50	Les Gervais	11 302	353
OC 121	Les Gervais	147 267	12 884
OC 44	Antonelle	17 760	11 003
OC 46	Les Gervais	6 270	389
OC 69	Les Gervais	4 848	91
TOTAL		222 937 m²	38 909 m²

Parcelles en nature de terres céréalières, légumières.

4. **Urbanisme** : P. O. S. publié le 28/04/1982, approuvé le 31/10/1984
Zone NAF d'accueil réservée au tourisme et aux loisirs ; aménagement
sous forme de ZAC.

5. **Origine de propriété** :

6. **Situation locative** :

Parcelle	Lieu-dit	Situation locative
OC 27	Antonelle	libre
OC 50	Les Gervais	libre
OC 121	Les Gervais	Locataire : Franck MOURGUES
OC 44	Antonelle	Locataire : Gaston MARTELLI
OC 46	Les Gervais	Locataire : Gaston MARTELLI
OC 69	Les Gervais	Locataire : Atelier Terre Cuite

7. **Indemnité principale** :

Parcelle	Superficie totale en m ²	Emprise en m ²	Valeur unitaire	Valeur vénale
OC 27	35 490	14 189	17,00 €	241 213 €
OC 50	11 302	353	17,00 €	6 001 €
OC 121	147 267	12 884	17,00 €	219 028 €
OC 44	17 760	11 003	17,00 €	187 051 €
OC 46	6 270	389	17,00 €	6 613 €
OC 69	4 848	91	17,00 €	1 547 €
TOTAL	222 937	38 909		661 453 €

Total indemnité principale : 661 453 € H.T.

8. **Indemnités accessoires** :

Indemnité de rempli : $661\,453\text{ €} \times 5\% = 33\,072,65\text{ €}$ arrondie à 33 073 € H.T.

9. **Montant total des indemnités (principale et accessoire)** : 694 526 € H.T.

A Marseille, le 20 JUIN 2013

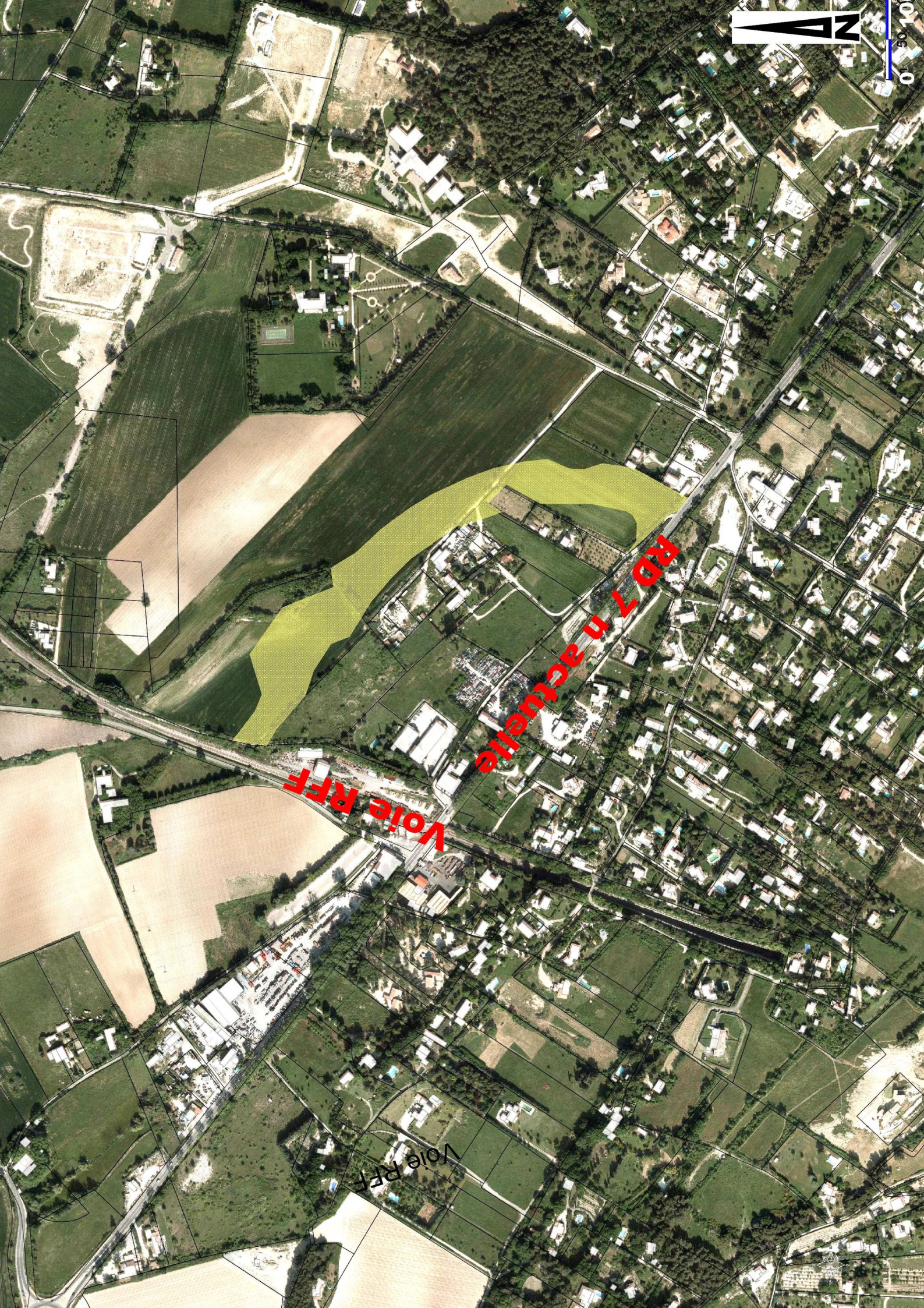
Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directrice Régionale des Finances Publiques de
Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département
des Bouches-du-Rhône,
et par délégation,
L'Administrateur des Finances Publiques Adjoint



Michèle GAUCI-MAROIS



01.05.0



Voie RFF

RD 1 n actuelle

Voie RFF



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES

DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ET DU

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

16 rue Borde

13357 MARSEILLE CEDEX 20

Téléphone : 04 91 17 91 17

drfip13@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Pôle Gestion Publique

Division France Domaine

Service Evaluation

38 boulevard Baptiste Bonnet

13285 MARSEILLE CEDEX 08

Affaire suivie par : Christine BOUTILLIER

Téléphone : 04 42 37 54 29

Télécopie : 04 42 37 54 08

drfip13.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

Réf : avis N° 2013-001V1076

Fiche n°2 ter A

PROPRIETAIRE

ESTIMATION IMMOBILIERE

COMMUNE D'AIX EN PROVENCE

1. Service consultant : Conseil Général des Bouches-du-Rhône
Direction des Routes – Service Programmation et gestion

2. Propriétaire présumé :

Commune d'Aix en Provence	Place de l'Hôtel de Ville	Aix en Provence cedex	13616
---------------------------	---------------------------	-----------------------	-------

3. Situation, références cadastrales et description sommaire de l'immeuble:

Parcelle	Lieu-dit	Superficie totale en m ²	Emprise en m ²
OC 27	Antonelle	35 490	14 189
OC 50	Les Gervais	11 302	353
OC 121	Les Gervais	147 267	12 884
OC 44	Antonelle	17 760	11 003
OC 46	Les Gervais	6 270	389
OC 69	Les Gervais	4 848	91
TOTAL		222 937 m²	38 909 m²

Parcelles en nature de terres céréalières, légumières.

4. **Urbanisme** : P. O. S. publié le 28/04/1982, approuvé le 31/10/1984
Zone NAF d'accueil réservée au tourisme et aux loisirs ; aménagement sous forme de ZAC.

5. **Origine de propriété** :

6. **Situation locative** :

Parcelle	Lieu-dit	Situation locative
OC 27	Antonelle	libre
OC 50	Les Gervais	libre
OC 121	Les Gervais	Locataire : Franck MOURGUES
OC 44	Antonelle	Locataire : Gaston MARTELLI
OC 46	Les Gervais	Locataire : Gaston MARTELLI
OC 69	Les Gervais	Locataire : Atelier Terre Cuite

7. **Indemnité principale** :

Parcelle	Superficie totale en m ²	Emprise en m ²	Valeur unitaire	Valeur vénale
OC 27	35 490	14 189	17,00 €	241 213 €
OC 50	11 302	353	17,00 €	6 001 €
OC 121	147 267	12 884	17,00 €	219 028 €
OC 44	17 760	11 003	17,00 €	187 051 €
OC 46	6 270	389	17,00 €	6 613 €
OC 69	4 848	91	17,00 €	1 547 €
TOTAL	222 937	38 909		661 453 €

Total indemnité principale : 661 453 € H.T.

8. **Indemnités accessoires** :

Indemnité de rempli : $661\,453\text{ €} \times 5\% = 33\,072,65\text{ €}$ arrondie à 33 073 € H.T.

9. **Montant total des indemnités (principale et accessoire)** : 694 526 € H.T.

A Marseille, le 20 JUIN 2013

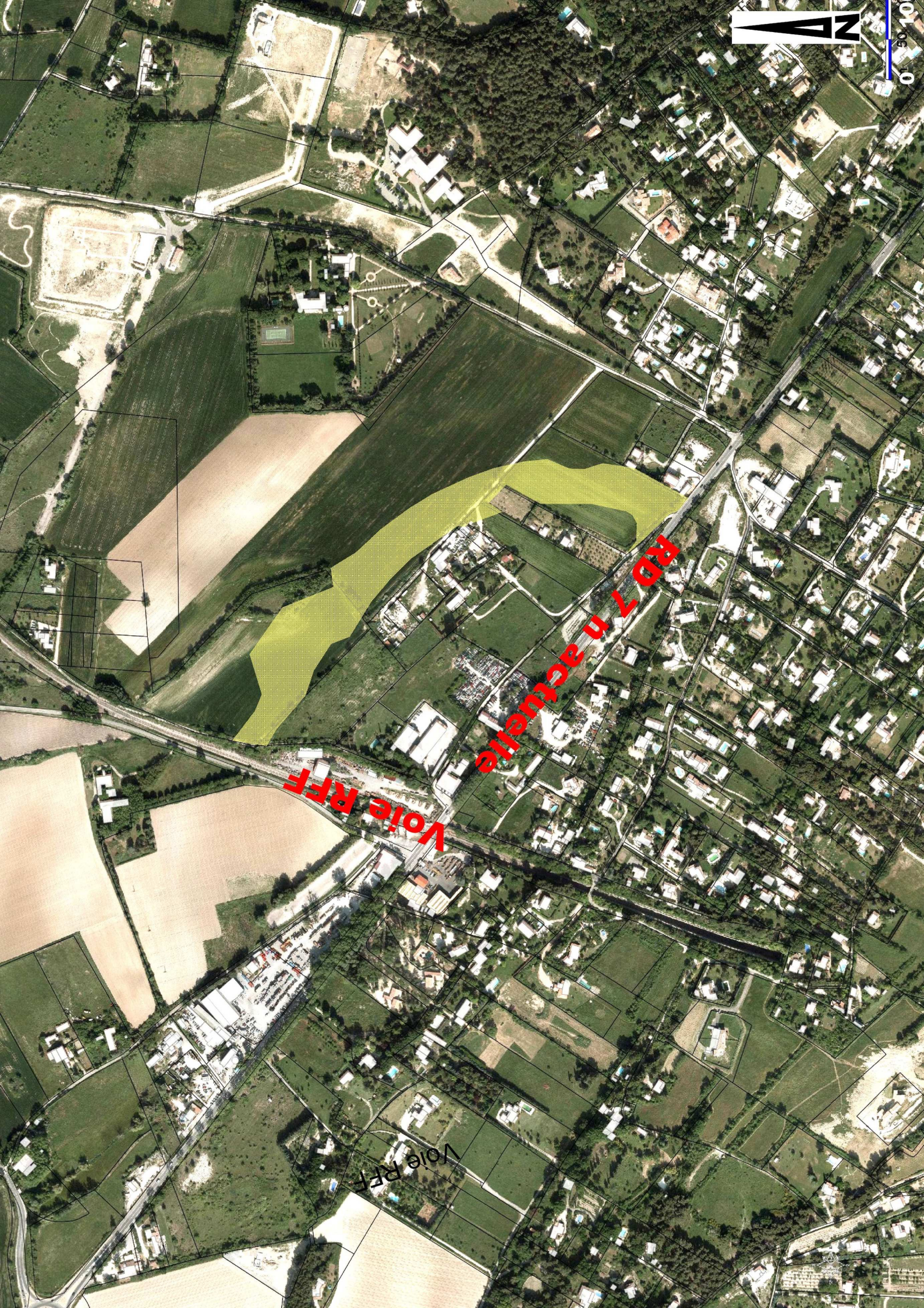
Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directrice Régionale des Finances Publiques de
Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département
des Bouches-du-Rhône,
et par délégation,
L'Administrateur des Finances Publiques Adjoint



Michèle GAUCI-MAROIS



01.05.0



Voie RFF

RD 1 n actuelle

Voie RFF